

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 6 SEPTEMBRE 2022, À
19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE**

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Julie De Grâce, conseillère, siège #1
Tiffany Butler, conseillère, siège #2
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Erin Kane, conseillère, siège #4
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d’assemblée : Mylène Groulx

Absent : Guy Roussel, conseiller, siège #5

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR TOUS LES SUJETS DE NATURE PUBLIQUE)
- 3. ORDRE DU JOUR
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AOÛT 2022
- 5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UNE SUPERFICIE DE TERRAIN SITUÉ AU 40 CHEMIN MURPHY (CCU)
- 6. TRÉSORERIE – APPROBATION DES COMPTES
- 7. FACTURES REÇUES
- 8. ACCEPTATION DU DÉPASSEMENT DE COÛT POUR LE GRATAGE DE FOSSÉS – CORRECTION DE LA RÉOLUTION NO. 2022-08-099
- 9. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D’ARCHIVAGE POUR LES DONNÉES EXTERNES AVEC LE GROUPE DL
- 10. ACCEPTATION D’UNE PUBLICATION DANS LE JOURNAL 2 VALLÉES POUR SOULIGNER LE 30^E ANNIVERSAIRE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DE LA PETITE NATION
- 11. RAPPORTS
 - 11.1 Rapport de l’inspecteur
 - 11.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
 - 11.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)
- 12. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 2022-02 RELATIF AU NOMBRE DE VERSEMENTS POUR LE PAIEMENT DES TAXES
- 13. PROJET DE RÈGLEMENT 2022-02 RELATIF AU NOMBRE DE VERSEMENTS POUR LE PAIEMENT DES TAXES ET ABROGER LE RÈGLEMENT NO. 2009-02
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE)
- 15. CLÔTURE DE L’ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR TOUS LES SUJETS DE NATURE PUBLIQUE)

3. ORDRE DU JOUR

2022-09-125

IL EST PROPOSÉ par Julie De Grâce, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AOÛT 2022

2022-09-126

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022.

Adoptée à l'unanimité

5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UNE SUPERFICIE DE TERRAIN SITUÉ AU 40 CHEMIN MURPHY (CCU)

2022-09-127

ATTENDU QUE la propriétaire est madame Suzanne St-Louis;

ATTENDU QUE la propriétaire veut rendre la superficie de ces terrains conformes et réglementaires;

ATTENDU QUE les terrains de la demanderesse auront la superficie d'au moins 4 050,0 M² et d'au moins 60 mètres de façade comme le spécifie le règlement;

ATTENDU QU'il y a une demande de dérogation mineure, car le règlement 2016-04 art. 18 considère les lots comme étant en secteur riverain et à moins de 300 mètres d'un cours d'eau ou d'un lac qu'il n'y a aucun accès à un cours d'eau ni droit d'accès au chemin Clifford, et que les entrées des terrains et adresses principales sont sur le chemin Murphy;

ATTENDU QUE la dérogation est de permettre la superficie du terrain de 4 050,0 M² sur le chemin Murphy au lieu de 5 000 M²;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme a tenu une rencontre le 19 juillet 2022 et suggère au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Julie De Grâce **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité de Mayo accepte la demande de dérogation mineure pour madame Suzanne St-Louis.

Adoptée à l'unanimité

6. TRÉSORERIE – APPROBATION DES COMPTES

2022-09-128

ATTENDU QUE le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et greffière-trésorière et au directeur du service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques 12451 à 12477 :	117 128.97 \$
Paielements en ligne :	39 761.94 \$
Paies :	<u>14 338.96 \$</u>
Grand total :	171 229.87 \$

Adoptée à l'unanimité

7. FACTURES REÇUES

2022-09-129

ATTENDU la réception des factures de plus de 3 500 \$ sont les suivantes;

• Épurisol (vidange sept.)	31 008.76 \$
• Multi routes (calcium)	5 087.64 \$
• Transp. Deschamps (gravier)	80 066.04 \$
• WSP (Ing. Glissement Burke)	8 805.18 \$
• FQM (assurances)	13 918.21 \$

ATTENDU QUE les crédits sont disponibles et font partie des chèques énumérés dans la résolution 2022-09-128;

IL EST PROPOSÉ par Tiffany Butler, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET résolu QUE** ce conseil autorise le paiement des factures précitées.

Adoptée à l'unanimité

8. ACCEPTATION DU DÉPASSEMENT DE COÛT POUR LE GRATTAGE DE FOSSÉS – CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NO. 2022-08-099

2022-09-130

ATTENDU QUE le conseil a accepté la soumission de la compagnie Excavation JBG Lajeunesse pour le grattage de 890 mètres à 15,80\$ du mètre pour un total de 14 062.00 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE le responsable de la voirie n'avait pas compté un côté de chemin sur le chemin Burke et ne comprenait pas l'importance de faire le grattage jusqu'au bout du chemin Roy alors que sa soumission arrêtaient avant d'arriver au bout du chemin;

ATTENDU QUE le creusage réel est de :

• Chemin Burke	926.03 mètres
• Chemin Roy	200.91 mètres
• Chemin McAlendin	192.73 mètres

Pour un total de 1319.67 mètres à 15,80\$/mètre, ce qui représente une dépense de 20851.26\$ plus taxes applicables

ATTENDU QUE lorsque le responsable a calculé la longueur des travaux faits sur ces 3 chemins, il a reporté le grattage sur le chemin rivière-blanche;

IL EST PROPOSÉ par Julie De Grâce, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET** résolu **QUE** la municipalité de Mayo accepte le dépassement de coût pour le grattage des fossés pour un montant total de 20 851.26 \$ (taxes en sus)

Adoptée à l'unanimité

9. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ARCHIVAGE POUR LES DONNÉES EXTERNES AVEC LE GROUPE DL

2022-09-131

ATTENDU QUE le groupe DL s'occupe déjà de faire l'archivage externe pour les données informatiques;

ATTENDU QUE le coût reste le même que l'année dernière soit de 75\$ par mois plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET** résolu unanimement **QUE** le conseil accepte le renouvellement du contrat d'archivage pour les données externes avec le Groupe DL au montant de 75\$ par mois plus taxes et autorise la directrice générale à procéder à la signature du contrat avec ceux-ci.

Adoptée à l'unanimité

10. ACCEPTATION D'UNE PUBLICATION DANS LE JOURNAL 2 VALLÉES POUR SOULIGNER LE 30^E ANNIVERSAIRE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DE LA PETITE NATION

2022-09-132

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de publication du journal 2 vallées pour la confection d'un cahier spécial pour souligner le 30^e anniversaire de la banque alimentaire de la Petite-Nation;

ATTENDU QUE la banque alimentaire de la Petite-Nation s'assure de nourrir les familles à faible revenu du territoire au quotidien;

ATTENDU QUE le format choisi par le conseil est au coût de 175\$ et qu'un montant de 5% de la valeur de notre publication sera remis à la banque alimentaire de la Petite-Nation;

IL EST PROPOSÉ par Tiffany Butler, **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET** résolu **QUE** la municipalité de Mayo accepte de participer à la confection d'un cahier spécial pour souligner le 30^e anniversaire de la banque alimentaire de la Petite-Nation au coût de 175 \$(taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité

11. RAPPORTS

11.1 Rapport de l’inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2022-0801	149 ch. Walker	Mur soutènement	5-V
2022-0802	149 ch. Walker	Abattage d’arbres	5-V
2022-0803	4 ch. Lefebvre	Bâtiment access.	7-F
2022-0804	230 ch. Daly	rénovations	5-v
2022-0805	255 Libellules	Bâtiment access.	7-F
2022-0806	65 ch. Somers	Bâtiment acces	10-Ad
2022-0807	429, ch. Burke	Bâtiment access	7-F
2022-0808	54 Riv-Blanche	Bâtiment acces.	14-V
2022-0809	2 ch. Falardeau	Construction	7-F
2022-0810	2 ch. Falardeau	Capt. eaux	7-F
2022-0811	2 ch. Falardeau	Inst. Sept	7-F
2022-0812	18 ch. McAlendin	rénovation	11-Ade

11.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d’intervention	Lieu	Type d’intervention
F-22-08-021	251 Saddler - Mayo	Alarme incendie

11.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)

12. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 2022-02 RELATIF AU NOMBRE DE VERSEMENTS POUR LE PAIEMENT DES TAXES

AM 2022-08

Il est par la présente, donné par Tiffany Butler qu’à une séance ultérieure, un règlement concernant le nombre de versements pour le paiement des taxes municipales, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l’article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j’avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adoptée à l’unanimité

13. PROJET DE RÈGLEMENT 2022-02 RELATIF AU NOMBRE DE VERSEMENTS POUR LE PAIEMENT DES TAXES ET ABROGER LE RÈGLEMENT NO. 2009-02

2022-09-133

ATTENDU QU’une municipalité peut prévoir, par règlement, le nombre de versements égaux que peut faire le débiteur lors du paiement de son compte de taxes municipales (art. 252 de la loi sur la fiscalité municipale);

ATTENDU QUE ce conseil juge opportun et dans l'intérêt public d'augmenter le nombre de versements égaux que peut faire le bénéficiaire lors du paiement des taxes municipales;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 6 septembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis **APPUYÉ** par Tiffany Butler **ET RÉSOLU QUE** le présent projet de règlement no. 2022-02 sera adopté.

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Les taxes foncières municipales sont payables comme suit :

- Coupon no. 1 – 30 jours suivant l'expédition du compte
- Coupon no. 2 – 90 jours suivant le dernier jour du coupon no.1
- Coupon no. 3 – 90 jours suivant le dernier jour du coupon no. 2
- Coupon no. 4 – 90 jours suivant le dernier jour du coupon no. 3

ARTICLE 3 Le compte de taxes devra être égal ou supérieur au montant fixé par le règlement pris en vertu du paragraphe 4 de l'art. 263 de *la loi sur la fiscalité municipale* pour que l'article précédent s'applique;

ARTICLE 4 Lorsqu'un versement prévu à l'article du présent règlement coïncide avec un jour non ouvrable, le versement peut être effectué au jour ouvrable suivant sans pénalité;

ARTICLE 5 Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu au présent règlement, seul le montant du versement est alors exigible;

ARTICLE 6 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Par
Mylène Groulx, directrice générale

Par
Robert Bertrand, maire

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE)

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-09-134

L’ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Julie De Grâce **QUE** la séance soit levée.

20 h 03

Adoptée à l’unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Je soussignée, Mylène Groulx directrice générale, atteste qu’il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Mylène Groulx, directrice générale

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu’il contient afin de rencontrer les exigences de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par
Robert Bertrand, maire